

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IDEP

DU 4 décembre 2014

PROCES-VERBAL

Présents : 11

Collège employeur : 6

CSNP	Ph. BOSSEBOEUF
FESPA France	-
GMI	S. LAFAIX
SCOP COM	N. JAMMES
SELCED	A. JUILLET
UNIIC	R. ANELOT
	<i>J-M. FREGUIN (CSN RBD, suppléant R. ANELOT)</i>

Collège salarié : 5

CFE CGC/IP	Ph. DERKAOUI
FC CFTC	A. MARTZ
FILPAC CGT	R. LECOMTE
FO Fed. Livre	M. BARRE
F3C CFDT	A. BLIDI

Absents excusés : 1

Collège employeurs : 1

FESPA FRANCE	C. DESJONQUERES
--------------	-----------------

Collège salarié : 0

Invités assistant à la réunion :

- E. MOUCHARD, Responsable administrative et financière,
- B. TRICHOT, Directeur.

La séance est ouverte à 10h00 par le Président R. LECOMTE.

1. Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'administration de l'IDEP du 13 juin 2014

- *Aucune remarque ni observation n'étant exprimées, le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

2. Election du Bureau exécutif.

B. TRICHOT rappelle que selon les statuts de l'association (art. 8 modifié par AGE du 26/11/2013), le Bureau est élu pour une durée de deux ans.

Les mandats arrivant à échéance (élection du 4 octobre 2012) sont les suivants :

Président	R. LECOMTE (FILPAC CGT)
Vice-président	Ph. BOSSEBOEUF (CSNP)
Trésorier	R. ANELOT (UNIIC)
Secrétaire	M. BARRE (FO Livre)

R. LECOMTE présente les candidatures qui se sont déclarées pour constituer le nouveau Bureau.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, le Conseil d'administration élit le Bureau ainsi composé.*

Président	R. ANELOT (UNIIC)
Vice-président	M. BARRE (FO Livre)
Trésorier	R. LECOMTE (FILPAC CGT)
Secrétaire	S. LAFAIX (GMI)

Au nom des nouveaux membres du Bureau, R. ANELOT remercie les administrateurs pour la confiance accordée et félicite R. LECOMTE pour le travail mené durant cette première mandature qui a permis d'installer l'IDEP.

R. ANELOT propose ensuite d'aborder le point relatif à la présentation du rapport sur les marchés afin de permettre à Mme C. CUSSAGUET de se rendre à une réunion qu'elle doit animer en région l'après-midi même.

3. Présentation du rapport « Regards sur les marchés de la Communication graphique - Données 2013 ».

B. TRICHOT accueille Camille CUSSAGUET (chargée d'études) qui a réalisé ce rapport sous la direction de V. BOBIN. Il précise aussi qu'elle assure la rédaction de la lettre électronique bimestrielle de l'Observatoire des marchés.

C. CUSSAGUET présente le rapport dont un exemplaire a été adressé avec la convocation. Composé de 55 pages, et structuré en 2 grands chapitres (Imprimerie, Autres secteurs), le rapport propose une photographie générale du secteur et de l'évolution globale de l'activité, avant de décrire les principaux marchés : livre, périodique, imprimé publicitaire et de l'affiche, catalogue, imprimé administratif ou commercial, conditionnement. Pour la partie Autres secteurs, le rapport livre quelques indicateurs clés sur la reliure brochure dorure et le prépresse. Enfin, une partie Annexes complète l'information avec différents interviews de professionnels du secteur.

En synthèse :

La tendance baissière de la production s'est poursuivie en 2013 (- 5%). Une contraction qui touche l'ensemble des marchés, et plus fortement ceux du Livre et du Périodique.

On relève toutefois que l'usage du support imprimé se réinvente, comme celui des autres médias. Trouver le séquençage et la complémentarité des modes de communication, et organiser leur interaction est le nouvel enjeu des communicants. Ces campagnes « cross media » intègrent naturellement les imprimés.

Les innovations technologiques, la personnalisation des supports, l'impression numérique, les papiers intelligents (luminescent, anti-odeurs, anti-ondes, ..), le livre à la demande... représentent autant d'opportunités de diversification et de repositionnement stratégique pour le secteur de l'imprimé.

Pour investir et s'approprier ces chantiers, les entreprises doivent s'appuyer en premier lieu sur les compétences de leurs équipes.

Au nom du Conseil d'administration, R. ANELOT remercie C. CUSSAGUET pour la qualité de son exposé.

4. Contrôle budgétaire à fin octobre 2014 et proposition de budget pour l'exercice 2015.

B. TRICHOT invite E. MOUCHARD à procéder à la lecture commentée du document adressé avec la convocation relatif au contrôle budgétaire à fin octobre 2014 et à la proposition de budget pour 2015.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 082 500 €, soit 81,73% du budget.

Les réalisations étant conformes, le budget 2015 est reconduit pour 1 325 000 € (+ 0,5 k€).

Charges d'exploitation

Le total des charges s'affiche pour 1 125 431€, soit 80,23 % du budget.

L'ensemble des postes affiche des réalisations conformes aux budgets afférents et n'appelle aucune remarque particulière.

La construction du budget 2015 tient compte de deux points essentiels :

- Dotations aux amortissements ramenées à 10 000 € (100 000 € en 2014),
- Charges refacturées par l'AGEFOS PME-CGM inscrite pour 728 000 € (750 000 € en 2014).

Les autres postes sont reconduits quasi à l'identique.

Le total de charges d'exploitation est budgété pour 1 325 000 € (1 402 700 € en 2014)

Résultat

Le résultat à fin octobre affiche un excédent de 42 931 €.

Après en avoir débattu,

- *Le Conseil d'administration adopte le budget tel que proposé pour l'exercice 2015.*

5. Développement de l'apprentissage dans les industries graphiques.

Présentation du « Panorama national de l'apprentissage dans les métiers de la communication et des industries graphiques – Données année scolaire 2013/2014 ».

B. TRICHOT accueille Mme Valérie BOBIN (Directrice des opérations) qui va assurer la présentation du rapport dont un exemplaire est remis à chacun en séance.

Comme à l'accoutumée, le rapport analyse les points suivants : l'offre de formation, l'évolution des effectifs, le profil des apprentis, les flux des diplômés, les entreprises des apprentis, l'insertion professionnelle post-apprentissage, le financement des CFA, l'équipement des CFA et les projets des CFA.

En synthèse :

En 2013, est observé un recul des effectifs globaux, plus significatif chez les apprentis que les lycéens. A la rentrée 2013, 5 075 jeunes ont choisi de préparer un des diplômes de la branche (du CAP Sérigraphie au Diplôme d'ingénieur IG), soit 228 jeunes en moins (- 4,3%) que l'année précédente.

L'évolution des effectifs fait apparaître un recul du flux entrant (- 5%) contrairement à la rentrée précédente (+ 3%), et une baisse des apprentis trois fois plus importante (- 10,9%, soit 130 apprentis en moins, contre - 3,6% en 2012, soit 44 apprentis en moins). Il semble que ce repli n'est pas propre à la filière. En 2013, le nombre de contrats a reculé de 8% dans tous les secteurs. La baisse des effectifs est variable selon les diplômes, mais sensible en BTS, même si les sections ERPG et ERPI restent attractives pour les entreprises. La tendance baissière en BTS peut être liée au recul du nombre de diplômés en BAC Pro, réduisant de fait le nombre d'entrants, mais aussi au recul d'activité qui conduit à minorer le recrutement d'apprentis.

Le réseau des CFA demeure mobilisé pour proposer une offre de formation complète et adaptée, malgré les difficultés économiques. Ainsi, le nombre de sections progresse avec 4 nouvelles sections dans 4 CFA. Les référentiels des BAC Pro ont été rénovés pour la rentrée 2014. Ainsi les BAC Pro PG et PI se transforment en BAC Pro Réalisation de produits imprimés et plurimédia (RPIP) avec deux options (PG et PI).

Plusieurs indicateurs confirment l'accompagnement efficace conduit par les CFA. Le taux de rupture demeure très faible (4%) par rapport aux tendances nationales (20%). A l'issue du contrat, le taux d'emploi est de 56%, avec une progression des emplois à durée indéterminée (53% contre 46% en 2012). 59% des jeunes sont recrutés par leur entreprise d'accueil à l'issue du contrat. Chez les lycéens, le taux d'emploi est plus faible (37%).

La réforme de l'apprentissage portée par la loi du 5 mars 2014 touche la branche, notamment en mettant le dispositif au cœur des négociations de branche, en modifiant la répartition de la taxe d'apprentissage et en simplifiant le système de collecte.

R. ANELOT remercie V. BOBIN et F. REVELEAU pour la qualité et la pertinence de ce travail, outil précieux pour la branche.

Proposition de prorogation des conventions de partenariat avec les CFA des IG

B. TRICHOT fait une lecture commentée du modèle de convention de partenariat établi avec les CFA qui compte une section d'apprentis dans les Industries graphique, et dont un exemplaire a été adressé avec la convocation.

L'objet de cette convention réside dans les modalités, conditions et engagements qui accompagnent le versement des fonds requalifiés de l'alternance au profit du fonctionnement des sections d'apprentis.

Il est rappelé que cette convention a été mise en œuvre en 2006 pour une durée de 3 ans (2006-2008). A l'issue de cette période, et compte tenu des incertitudes liées à la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009, il avait été nécessaire de proroger chaque année les conventions (2009, 2010 et 2011). En 2012, l'IDEP a pu à nouveau engager ce conventionnement avec chaque CFA des industries graphiques, pour la période 2012-2014.

Les conditions de mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 relative à la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage soulèvent cependant plusieurs incertitudes qui ne facilitent pas la signature de nouvelles conventions pour une durée de trois ans.

Après en avoir débattu,

- *Le Conseil d'administration décide de proroger d'une année les conventions de partenariat en vigueur avec chaque CFA disposant d'une section d'apprentis dans les Industries graphiques. La direction est mandatée pour mettre en œuvre cette décision dans les meilleurs délais.*

Proposition d'affectation des « subventions de base » au titre de l'année 2015 (MS 2014), en soutien au fonctionnement des sections d'apprentis

B. TRICHOT rappelle que les subventions « de base » au titre du financement des sections d'apprentissage des CFA des IG, ainsi qu'au développement et la promotion des filières de formation par apprentissage, sont proposées au titre de l'exercice 2015. La proposition d'affectation s'effectue dans le cadre de la requalification des fonds de l'alternance, sur la base des contributions dues au titre de la masse salariale 2014.

La proposition de subvention porte sur un montant total de 2 490 000 €, dont la répartition présentée ce jour a été validée par la SPP AGEFOS PME - CGM.

B. TRICHOT présente le tableau des subventions détaillées pour les 20 CFA disposant d'une section apprentissage en industries graphiques (rentrée 2014-2015).

Comme en 2013, 3 CFA (Lattes, Carros et Nancy) n'ont pu ouvrir une section d'apprentissage Industries graphiques par manque d'effectifs. Aucune subvention ne peut donc leur être versée.

Par ailleurs, B. TRICHOT informe de la fermeture annoncée des sections Industries graphiques au CFA Victor Hugo de Carpentras au profit du CFA Léonard de Vinci de Marseille. Dès cette rentrée, les BTS sont accueillis à Marseille et le transfert sera totalement effectif en 2015. Jusqu'à cette échéance, c'est toutefois Carpentras qui assure le support administratif et financier pour l'ensemble des apprentis.

Le Budget proposé comprend aussi une enveloppe de 160 k€ réservée aux subventions dites « complémentaires », dont l'attribution devra être effectuée avant le 30 juin 2015, au vu des résultats de la collecte Professionnalisation et des projets pédagogiques portés par les CFA qui en feraient la demande.

R. LECOMTE rappelle effectivement qu'il s'agit pour l'IDEP d'assurer le versement des subventions dans le respect des décisions de la SPP d'AGEFOS PME-CGM. Le rôle de l'IDEP est de veiller au respect des engagements précisés dans la convention de partenariat qui vient d'être prorogée pour l'année 2015, d'animer le réseau des CFA IG et d'assurer la promotion de filière de formation par apprentissage qui préparent aux métiers du secteur.

B. TRICHOT fait une lecture détaillée des affectations par CFA dont le tableau récapitulatif a été adressé

avec la convocation. Le budget général décidé par la SPP en faveur de l'apprentissage se décompose comme suit :

Budget général :	2 490 000 €
Subventions de base :	1 940 000 €
Subventions complémentaires :	160 000 €
Développement de l'apprentissage :	390 000 €

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, le Conseil d'administration entérine le budget général de soutien au dispositif d'apprentissage dans les industries graphiques pour 2 490 000 €, et ses différentes affectations telles que présentées. La direction est mandatée pour assurer le versement des subventions de base aux vingt CFA retenus avant le 31 décembre 2014.*

Financement du séminaire « Remue-méninges » organisé dans le cadre de la Convention Inter-académique Rhône-Alpes/Auvergne

B. TRICHOT présente la note adressée avec la convocation, relative à l'organisation du 4^{ème} séminaire « Remue-méninges » organisé à Lyon en partenariat avec la SEPR le 20 novembre 2014.

Il s'agit de soutenir le financement de cette manifestation qui a réuni plus de 160 apprenants des Industries graphiques autour du thème « Le print, avenir du numérique ».

Postes budgétaires :	Transport	2 768 €
	Restauration	2 752 €
	Vidéo :	2 900 €
	Total :	8 420 €

Ce projet a reçu un avis favorable du Bureau lors de sa réunion du 25 novembre 2014.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, le Conseil d'administration accorde le financement de cette manifestation, tel que présenté, dans le cadre des fonds affectés au développement de l'apprentissage.*

6. Proposition de convention de soutien aux organismes partenaires des actions en faveur des demandeurs d'emploi.

B. TRICHOT commente une note technique remise en séance qui rappelle la décision du Conseil d'administration du 13 juin 2014 de mobiliser une subvention de 600 k€ pour soutenir les organismes Amigraf et Mediagraf sur les exercices 2014 et 2015 dans le cadre d'une convention de partenariat. Le bureau du 30 septembre a validé le modèle de convention. Le Bureau du 25 novembre a été sollicité pour élaborer le principe de répartition selon une analyse des volumes d'activité des organismes, comme suit :

Amigraf :	100 k€ sur ex. 2014	100 k€ sur ex. 2015
Mediagraf :	200 k€ sur ex. 2014	200 k€ sur ex. 2015

B. TRICHOT fait ensuite lecture du modèle de convention relative au versement d'une subvention à une association dans le cadre du soutien aux demandeurs d'emploi.

S. LAFAIX souhaite s'assurer que ces subventions ne sont pas de nature à porter assistance à des organismes dont l'activité est amenée au final à disparaître.

B. TRICHOT rappelle les conditions qui ont engagé le Conseil d'administration du 13 juin à prendre cette décision de soutien, à savoir la diminution drastique du budget décidé par l'OPCA en faveur des demandeurs d'emploi (-70% en trois ans), fragilisant de manière sensible les dispensateurs mobilisés sur ces publics. Ces organismes ont en effet développé des structures et des pédagogies particulières sur cette thématique à la demande la branche.

Les subventions sont de nature à accompagner et structurer leur repositionnement stratégique, et s'assurer qu'ils seront ainsi en mesure de répondre aux nouveaux besoins emploi-formation définis par la branche dans le cadre des accords de mise œuvre de la loi du 5 mars 2014.

R. LECOMTE précise que ces organismes sont les seuls organismes de formation continue dont c'est l'activité unique à pouvoir intervenir sur l'ensemble de la chaîne graphique, sur l'ensemble du territoire, sans être fournisseurs de matériels. Il rappelle leur soutien aux travaux de la branche (établissement des référentiels CQP, développement d'outils innovants / e-cographic, FOAD, etc) pour lesquels leur collaboration est gracieuse et précieuse.

R. LECOMTE indique qu'il y a effectivement un risque de disparition de ces organismes si l'on n'y prête pas attention, à l'instant où la branche est mobilisée pour redéfinir ses priorités et les moyens qu'elle souhaite y consacrer. Ne rien faire nous engage à prendre ce risque, mais c'est aussi mesurer que la branche ne disposera plus de ces appuis particuliers qui ont œuvré jusqu'alors pour être les relais efficaces de la politique du secteur. R. LECOMTE fait remarquer que ce sujet est d'ailleurs attaché au point suivant inscrit à l'ordre du jour de ce conseil et relatif à l'accompagnement stratégique des dispensateurs de formation.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, le Conseil d'administration valide l'allocation de la subvention de 600 k€ telle que présentée, dans le cadre de la convention telle que présentée. La direction est mandatée pour mettre en œuvre ces dispositions dans les meilleurs délais.*

7. Compte-rendu de l'action d'accompagnement stratégique des dispensateurs de formation spécialisés dans les industries de la Communication graphique et des multimédia.

B. TRICHOT fait lecture d'une note de contexte remise en séance en complément du rapport de synthèse adressé avec la convocation. Il rappelle notamment la décision du Conseil du 26 novembre d'engager une mission d'accompagnement stratégique des OF spécialisés dans les secteurs CGM, hors fournisseurs. En effet, dans un contexte de mutations technologiques liées au numérique a été identifié un risque de décrochage de ces organismes.

Un budget de 20 k€ a été adopté pour mener cette action dont la conduite a été confiée au Cabinet ID-Act. Un comité technique paritaire a été constitué pour suivre les travaux.

La méthodologie retenue : Phase 1 / Diagnostic des OF et plan d'action - Phase 2 / Appui à la mise en œuvre.

La mission s'est déroulée sur 15 jours d'étude, une amplitude de 6 mois, pour un coût final de 18 k€ HT.

B. TRICHOT fait ensuite présentation des observations essentielles relevées par le cabinet.

- Des enjeux macro-filière à intégrer comme données de cadrage :

Des centres impactés par des changements lourds (crise de la profession alimentée par la médiocrité de la conjoncture économique, crise du papier).

Evolution des cas de financement (appels d'offres). Multiplication des modes de financement et des partenariats. Fractionnement et individualisation des formations.

Professionnalisation qui se complexifie du fait des nouvelles technologies et de l'évolution des modèles stratégiques.

Concurrence accrue des fournisseurs de matériels. Recours croissant à la certification technologique des fournisseurs.

Evolution des actions prioritaires de branche et des modes de financements. Incertitude sur l'évolution des financements de la formation.

Malgré leur assise dans la profession, leur légitimité et la plus-value de leur action, les OF de branche sont fragilisés par ces facteurs.

- Des facteurs intrinsèques aux entreprises :

Des facteurs de faiblesse : absence de prospection commerciale, outil de travail vieillissant, gestion de production insuffisante, exposition au risque internet, marchés restreints, facteurs de résistance au changement.

Des facteurs de performance : investissements dans les compétences des collaborateurs, compétences techniques historiques, compétences managériales, performance productives.

Des facteurs de faiblesse et de performance qui aujourd'hui amènent ces organismes de formation à devoir ajuster leurs réponses.

- Une nécessité de travailler en partenariat :

Mettre en place ou renforcer des partenariats entre les acteurs de la filière pour rechercher des synergies. Travailler sur des offres communes et du partage de ressources.

Reconstruire une offre de formation des salariés comme facteurs de performance des entreprises.

- Permettre la mutation des OF :

Maîtrise de la performance globale de la chaîne graphique par les entreprises.

Différenciation par rapport aux fournisseurs.

La FOAD comme levier de croissance.

Valorisation de la neutralité technique des deux OF et de leur multi-compétence.

- Les actions à mettre en place prioritairement :

Branche : définition des actions prioritaires.

Elaboration d'outils communs d'analyse simplifiée des besoins de formation des entreprises.

Mettre en place un groupe de travail inter-OF : élargissement des catalogues de formation, partage d'outils communs, vivier de formateurs externes.

Etudier la faisabilité d'une ingénierie pédagogique partagée (avec la branche).

Adaptation et renforcement des outils de suivi de la relation client.

B. TRICHOT conclue en indiquant que le travail du cabinet a pu se faire avec une collaboration et une participation sans faille des OF. Les observations ont été partagées et soumises à leur approbation.

R. ANELOT remercie B. TRICHOT pour ces informations synthétiques qui rendent bien compte de la mission réalisée par le cabinet ID-Act et la pertinence de ces conclusions.

8. Point sur les projets mobilisant le réseau des chargés de mission

B. TRICHOT procède à la lecture commentée de la note remise en séance qui fait un point d'avancement des différents projets au 28 novembre 2014.

Diagnosics d'entreprises : action collective Alsace et diagnostics RH à l'initiative des chargés de mission.

Pro Connexion : Bourse de l'emploi Intersectorielle en région Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne.

Les Rendez-vous de l'IDEP.

Action collective en Région Poitou-Charentes

Action collective en Région Centre.

Guide des pistes de diversifications

Développement de l'apprentissage.

Culture Papier.

La note présente en seconde partie les projets envisagés pour 2015 : Action collective « Lean & Green » en Nord-Pas-de-Calais / Diagnostics 360° en Lorraine / Nouvelles thématiques Rendez-vous de l'IDEP.

Cette présentation recevant l'approbation du Conseil d'administration, R. ANELOT remercie B. TRICHOT pour cet exposé des actions menées par le réseau des chargés de mission.

9. Reconduction de la convention de partenariat avec AGEFOS PME pour la mise en œuvre d'actions de développement économique

B. TRICHOT procède à la lecture commentée du projet de convention remis en séance. Il rappelle que la précédente convention couvrait la période 2012-2014 et donc arrive à son terme le 31/12/2014.

La convention reprend à l'identique les objets de la convention en vigueur, et est établie pour les années 2015, 2016 et 2017.

R. ANELOT se dit tout à fait satisfait des conditions dans lesquelles AGEFOS PME a facilité les conditions de mise en œuvre de la convention de partenariat durant ces trois années, permettant ainsi à l'IDEP d'engager son développement.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, le Conseil d'administration valide la proposition de convention de partenariat avec AGEFOS PME. La direction est mandatée pour porter et mettre en œuvre cette convention.*

10. Informations et questions diverses

Néant

Aucune autre question ou remarque n'ayant été soulevées, le Président R. ANELOT remercie tous les participants et lève la séance 12h00.

Approuvé, le 19 mars 2015

Le Président



René ANELOT

Le Vice-président



Michel BARRE